



DECISION DU MAIRE

N° 075-2024 - Marché de fournitures selon la procédure adaptée – Fourniture de mobilier pour la salle des fêtes (2 lots)

Le Maire de Saint-Denis-lès-Bourg (Ain) :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2020, décidant de confier au Maire l'ensemble des délégations prévues aux articles L.2122-22 1e à 22e et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et lui donnant délégation pour conclure les marchés passés selon la procédure adaptée,

Considérant la consultation lancée selon la procédure adaptée, compte tenu du montant prévisionnel du marché,

Considérant la mise en ligne du dossier sur la plate-forme de dématérialisation e-marchespublics.com,

Considérant les offres reçues et les critères d'attribution du règlement de consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres dressé le 20 novembre 2024,

Considérant que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal,

DECIDE

Article 1 : De retenir les candidats suivants :

Lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant en € HT	Montant en € TTC
1	FOURNITURE DE CHAISES ET CHARIOTS DE TRANSPORT	ASTRANTIA (01)	42 905,50	51 486,60
2	FOURNITURE DE TABLES, MANGES-DEBOUT ET CHARIOT DE TRANSPORT	TBM Groupe Innos (01)	31 374,55	37 649,46
MONTANT TOTAL			74 280,05	89 136,06

Article 2 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 3 : La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil municipal et publiée sur le site internet de la commune.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux dans les deux mois de sa publication en vertu de l'article R421-1 du Code de la justice administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20241209-075-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2024
Publication : 10/12/2024

Fait à Saint Denis Lès Bourg,
Le 9 décembre 2024.

Le Maire,
Guillaume FAVET

